



## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du mardi 28 mars 2023

Le Conseil municipal s'est réuni mardi 28 mars 2023, à 20 heures sous la présidence de Jean Claude DARLET, maire.

**Etaient présents** : Jean-Claude DARLET, Céline LANTHEAUME, Bertrand REY, Laurent RICHARD, Fabrice PRUNELLE, Etienne PETITJEAN, Annie GUEFFIER, Ana ANES GOMES FERNANDES, Cédrik GARDON, Jean-Pierre ROSE, Valérie BELLIER, Jérôme BATAILLER Isabelle FREIXAS, Emilie THOBIE

**Absents** Frédéric JACQUET : (pouvoir à Jérôme Batailler)

**Secrétaire** : Bertrand REY

**L'ordre du jour était le suivant :**

### **1-Approbation du compte administratif du budget communal 2022**

Sous la présidence de M. Jean-Claude DARLET chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif du budget communal 2022 qui s'établit ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	528 133,40 €
Recettes	633 392,50 €
Excédent de clôture	104 259,10 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	299 318,04 €
Recettes	84 235,55 €
Restes à réaliser	22 744,00 €
Besoin de financement	98 634,70 €

## 2-Approbation du compte de gestion du budget communal 2022

### Résultats budgétaires de l'exercice

35400 - SAINT BONNET DE CHAVAGNE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	511 253,00	825 828,00	1 337 081,00
Titres de recette émis (b)	84 235,55	633 196,76	717 432,31
Réductions de titres (c)		804,26	804,26
Recettes nettes (d = b - c)	84 235,55	632 392,50	716 628,05
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	511 253,00	825 828,00	1 337 081,00
Mandats émis (f)	299 318,04	528 186,09	827 504,13
Annulations de mandats (g)		52,69	52,69
Depenses nettes (h = f - g)	299 318,04	528 133,40	827 451,44
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		104 259,10	
(h - d) Déficit	215 082,49		110 823,39

### 3-Approbation du budget communal 2023

Sous la présidence de M. Jean-Claude DARLET chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif 2023 de la commune comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 860 405,11 €

Dépenses et recettes d'investissement : 594 015,26 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	860 405,11 €	860 405,11 €
<b>Section d'investissement</b>	594 015,26 €	594 015,26 €
<b>TOTAL</b>	1 454 420,37 €	1 454 420,37 €

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

### 4-Vote des taux 2023

Le Conseil Municipal décide d'appliquer pour l'année 2023 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,92%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,36%

### 5-Mise à disposition du local cantine communale :

Du 18 au 24 juillet, mise à disposition pour une colonie organisée par la communauté de commune

### 6-Questions diverses

Fermeture exceptionnelle mairie du 5 au 26 avril

Réunion le 7 avril à 18h00 pour expliquer le fonctionnement des pièges à frelons asiatiques

Samedi 10 Juin : Challenge Saint Hilaire Du Rosier

La séance est levée à 21h56, un prochain conseil municipal est programmé pour le mardi 9 mai à 20h, salle Cassini.